

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Création d'un parc éolien par la société Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (CPENR) La Lande de Faye

La société centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) de la Lande de Faye dont le siège est situé au 1 rue de la Souffrerie à Toulouse (31500), a déposé un dossier de demande d'autorisation le 13 mai 2024, complété en janvier 2026. Le projet concerne la création de trois éoliennes et de deux postes de livraison sur les communes de Droux et de Magnac-Laval.

Classement des activités au titre des installations classées

Les installations relèvent de la rubrique 2980.1, libellée installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1.comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Sur le site, les installations correspondent à : 3 aérogénérateurs, d'une hauteur maximale en bout de pale de 230 m, d'un diamètre maximal du rotor de 163 m et d'une hauteur maximale du mât de 151 m. Le régime de classement est A. Le rayon d'affichage est de 6 km.

Classement des activités au titre IOTA

Les installations projetées relèvent du régime de la déclaration au titre de la nomenclature loi sur l'eau (IOTA), rubrique 3.31.0, alinéa 2°, régime D, libellée «Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure ou égale à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha ». Les présents travaux conduisent à un impact maximal sur 0,2463 ha de zones humides.

Sur la demande formulée par la société centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) de la Lande de Faye, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté du 28 octobre 2025, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du **lundi 2 novembre 2026** à partir de 9h00 au **mercredi 2 décembre 2026** jusqu'à 11h45 pendant une durée de trente et trois (31) jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage et l'attestation de dépôt de biodiversité, est consultable :

- aux adresses internet suivantes :

• sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7572>

• sur le site des services de l'État en Haute-Vienne <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours>

- sur support papier	
- à la mairie de DROUX (siège de l'enquête), 1 Place Jean-Jaurès - 87190 Droux Du mardi au samedi de 8h30 à 11h45	- à la mairie de MAGNAC-LAVAL (lieu d'enquête) 11 Place de la République – 87190 Magnac-Laval Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- sur un poste informatique au siège de l'enquête, à la mairie de Droux, aux jours et heures indiquées ci-dessus et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

- sur la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact : www.projets-environnement.gouv.fr

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et, à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7572> ou en envoyant un courriel à l'adresse enquete-publique-7572@registre-dematerialise.fr
- Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de Droux et à la mairie de Magnac-Laval ;
- par correspondance à la mairie de Droux – siège d'enquête – 1 Place Jean-Jaurès 87190 Droux – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 11h45 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte. Ces observations et propositions sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête ont été désignés le 9 juillet 2026 par décision du président du tribunal administratif de Limoges. La commission d'enquête est composée de : Président : M. François PROJETTI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en retraite, Membres titulaires : M. Jean-Marc VIARRE, directeur régional de la Poste, en retraite ; M. Éric DELHIAI, cadre supérieur d'EDF, en retraite, Membre suppléant : Mme Isabelle CACOYE, cadre supérieure de l'université de Limoges, en retraite.

En cas de défaillance de M. François PROJETTI, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc VIARRE.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

PERMANENCES	MAIRIES	JOURS	HORAIRES
1 ^{ère} permanence – Ouverture de l'enquête	Magnac-Laval	lundi 2 novembre 2026	De 9h00 à 12h00
2 ^e permanence	Droux	samedi 7 novembre 2026	De 8h45 à 11h45
3 ^e permanence	Magnac-Laval	jeudi 12 novembre 2026	De 14h00 à 17h00
4 ^e permanence	Droux	vendredi 20 novembre 2026	De 8h45 à 11h45
5 ^e permanence	Magnac-Laval	mardi 24 novembre 2026	De 14h00 à 17h00
6 ^e permanence - Clôture de l'enquête	Droux	mercredi 2 décembre 2026	De 8h45 à 11h45

Tout renseignement sur le projet peut être demandé auprès de la la société centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) de la Lande de Faye :

Louis FLEISCHMANN, responsable des projets éoliens

Tel : 07.85.61.56.33

louis.fleischmann@aboenergy.com

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir auprès du préfet communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le présent avis sera affiché, sauf impossibilité matérielle, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par son responsable sur les communes de Droux et de Magnac-Laval. Il sera également affiché en mairies de Blanzac, Dinsac, Dompierre-les-Églises, Le Dorat, Peyrat-de-Sellac, Rancon, Saint-Ouen-sur-Gartempe et Villerfavard, communes concernées par le rayon d'affichage et publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours>).

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees> ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction de la Légalité - Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique – 1 rue de la Préfecture à LIMOGES ;
- à la mairie de Droux, siège de l'enquête ;
- à la mairie de Magnac-Laval, lieu d'enquête

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.